

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2015

## RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2883)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 115

présenté par

Mme Dubié, M. Carpentier, M. Charasse, M. Claireaux, M. Falorni, M. Giacobbi, M. Giraud,  
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert,  
M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Turret

-----

**ARTICLE 9 B**

Après le mot :

« représentants »,

insérer les mots :

« , du Contrôleur général des lieux de privation de liberté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Sénat a ajouté l'accès au « délégué du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou de ses représentants ». Il s'agit de la transposition de l'article 29 de la directive procédure. Cet amendement est plus que souhaitable.

Cet amendement propose d'élargir l'accès au centre de rétention à d'autres acteurs de la protection des droits fondamentaux à l'instar du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.